

## PAYS-BAS

Bien que le taux de chômage ait diminué jusqu'à l'un des plus bas niveaux de la zone OCDE, la sous-utilisation des ressources en main-d'œuvre aux Pays-Bas explique encore l'essentiel de l'écart de revenu considérable qui les séparent des États-Unis.

### Priorités reposant sur des indicateurs

#### Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail

Le coin fiscal élevé sur les revenus du travail et les éléments « quasi fiscaux » (c'est-à-dire redistributifs) du deuxième pilier presque universel du système de retraite réduisent les incitations à entrer sur le marché du travail (pour les personnes à faible revenu) et à augmenter le nombre d'heures ouvrées (pour les individus à revenu élevé).

**Mesures prises :** Le traitement particulier des cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires (SPAK) a été supprimé en 2003. Pour restaurer durablement leur solvabilité, les organismes de retraite ont relevé fortement leurs cotisations.

**Recommandations :** Dégager des marges de manœuvre pour alléger les impôts sur les revenus du travail en réduisant les dépenses publiques au titre des transferts sociaux, en revoyant à la baisse les allègements fiscaux dont bénéficient les propriétaires occupants, et en réduisant l'éventail des biens et services non assujettis au taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

#### Poursuivre la réforme des régimes d'invalidité

Tant le nombre de jours perdus pour cause de congé maladie que la proportion de la population d'âge actif qui perçoit une pension d'invalidité totale ou partielle sont parmi les plus élevés de la zone OCDE.

**Mesures prises :** En 2002, une loi améliorant le filtrage des bénéficiaires du régime d'invalidité est entrée en vigueur, et un organisme prestataire unique, l'*Uitvoeringsinstituut Werknemersverzekeringen* (UWV, Institut pour la gestion des assurances des salariés), a été créé. En 2004, la période d'attente (durant laquelle l'assuré doit être indemnisé par l'assurance maladie) prévue avant l'entrée dans le régime d'invalidité a été portée à deux ans, et la notion de capacité résiduelle a été redéfinie dans un sens plus strict.

**Recommandations :** Mettre en œuvre les nouveaux programmes prévus pour 2006, mais raccourcir la durée de la première phase de versement des prestations d'invalidité (qui peut durer jusqu'à cinq ans en fonction de l'âge et de l'expérience de travail), et empêcher les partenaires sociaux de compléter ces prestations, en s'opposant à l'extension sectorielle des conventions collectives qui contiennent des clauses prévoyant de tels versements complémentaires. Suivre de près et évaluer en les comparant les résultats des antennes régionales de l'UWV.

#### Simplifier les procédures administratives

L'absence de points de contact uniques pour la délivrance des autorisations et permis, l'insuffisance de la communication sur les réglementations, et l'absence de mesures destinées à réduire le nombre des autorisations et permis contribuent à la lourdeur des charges administratives.

**Mesures prises :** Un guichet unique électronique national destiné aux entreprises est en cours d'élaboration. Chaque ministère doit établir une liste de toutes les possibilités de simplification, en tenant compte des réclamations des entreprises concernant les dispositions réglementaires contradictoires.

**Recommandations :** Réduire le coût induit par le respect des réglementations en reliant les organismes gouvernementaux les uns aux autres. Élargir l'éventail de services offerts par le guichet unique à l'acceptation de notifications et à la délivrance de permis. Simplifier les réglementations et les rendre publiques.

### Autres priorités essentielles

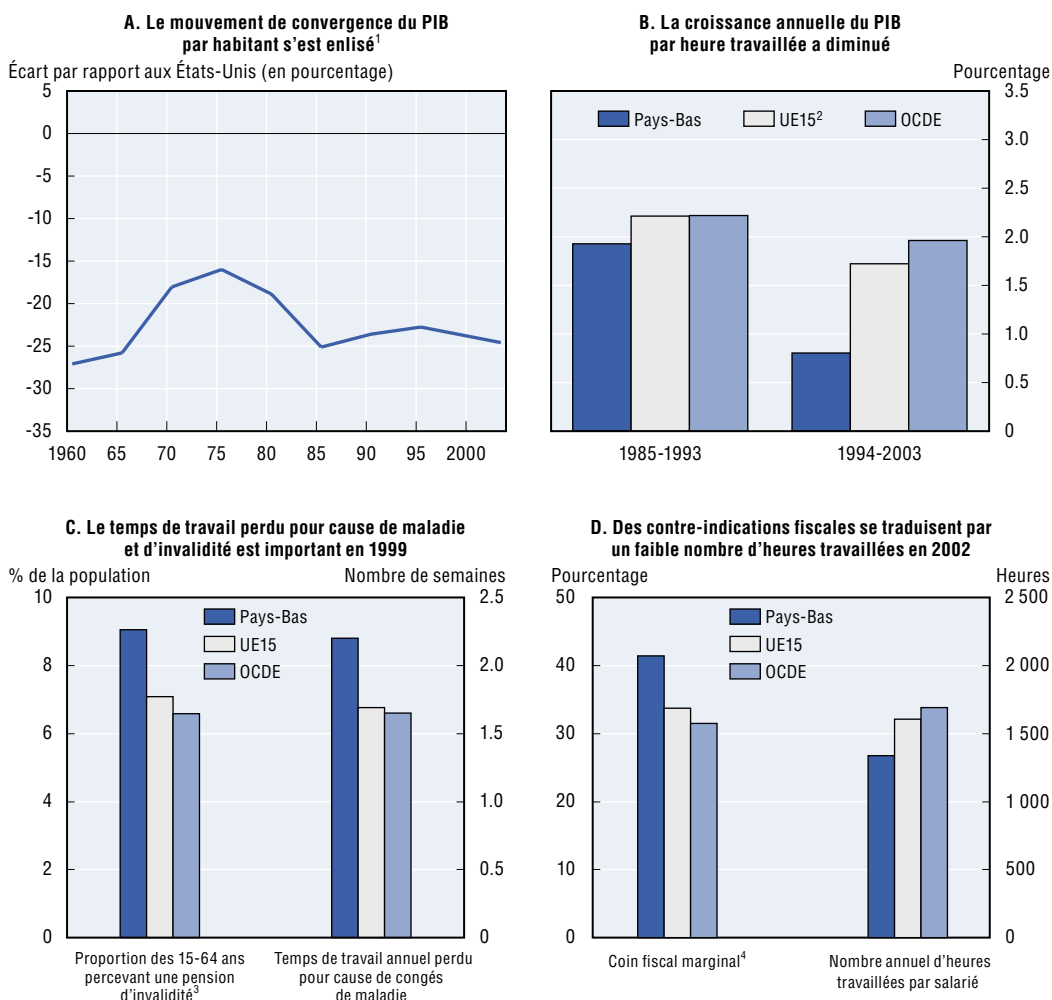
- Supprimer les entraves à la concurrence sur les marchés de produits en privatisant le segment des activités de détail des réseaux de distribution du gaz et de l'électricité, en éliminant les pratiques anticoncurrentielles injustifiées dans les professions libérales, et en assouplissant les restrictions auxquelles sont soumises les grandes surfaces commerciales.
- Assouplir les règles de zonage en matière d'habitations pour stimuler l'offre de logements, et supprimer progressivement les allègements fiscaux dont bénéficient les propriétaires occupants afin de réduire le poids excessif de la fiscalité.

## PAYS-BAS

## Indicateurs structurels

	1990	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	1.7	2.0	2.0	1.6
Taux d'emploi tendanciel	63.4	68.8	73.6	76.1
Taux d'activité tendanciel	68.6	72.7	77.1	78.7
Taux de chômage structurel (NAIRU)	7.5	5.3	4.5	3.3

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.
3. À l'exclusion de la Finlande, de la Grèce, de l'Irlande et du Luxembourg.
4. Moyenne des coins fiscaux marginaux correspondant à cinq ménages types représentatifs.

Source : Graphiques A et B: *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphique C: OCDE, *Transformer le handicap en capacité*, 2003 ; *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2004 et US Bureau of Labor Statistics ; graphique D: *Les impôts sur les salaires*, 2003/2004 et *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.